



Swiss Finance & Property Funds SA

Communiqué de presse

Zurich, le 22 mai 2026

Annonce événementielle au sens de l'art. 53 RC

SF Sustainable Property Fund Augmentation de capital réussie

L'augmentation de capital du fonds immobilier SF Sustainable Property Fund s'est déroulée avec succès. Les droits de souscription ont été entièrement exercés. Cette émission a permis d'apporter au fonds de nouvelles liquidités équivalant au montant maximal de CHF 118.3 millions brut.

La période de souscription s'est déroulée du 6 mai au 20 mai 2026 et l'augmentation de capital a été réalisée par le biais d'une offre de droits de souscription. L'ensemble des 961 885 nouvelles parts ont été émises, ce qui porte le nombre de parts en circulation à 10 580 735. Le prix d'émission s'élevait à CHF 123.00 net par part. La libération des nouvelles parts aura lieu le 27 mai 2026.

Le produit de l'émission sera utilisé pour l'acquisition de biens immobiliers existants, le développement du portefeuille via de nouveaux projets et rénovations, ainsi que pour la réduction de la dette portant intérêt.

Contact

Daniel Babic
Portfolio Manager Real Estate Direct

Swiss Finance & Property Funds SA
babic@sfp.ch

Dr Patrick Sege
Head Client Relationship Management &
Marketing

Swiss Finance & Property SA
sege@sfp.ch

SF Sustainable Property Fund

Le SF Sustainable Property Fund investit les actifs du fonds immobilier dans des biens et projets immobiliers dans toute la Suisse. L'accent est mis sur le résidentiel, qui doit représenter au moins trois quarts du portefeuille total (mesuré par les loyers nets attendus). Le fonds vise à atteindre les objectifs fédéraux de neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard grâce à ses approches en matière de durabilité, son orientation climatique, l'intégration ESG et des critères d'exclusion. Cela est réalisé par la définition d'objectifs intermédiaires et la mise en place d'un parcours de réduction clair.

Disclaimer

Le SF Sustainable Property Fund (ISIN CH0120791253) est un fonds de placement de droit suisse de la catégorie « fonds immobilier » au sens des art. 25 ss en relation avec les art. 58 ss de la loi sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC). Ce communiqué de presse ne constitue ni un prospectus au sens des articles 35 et suivants de la loi sur les services financiers (LSFin) ou des articles 27 et suivants du règlement de cotation de la SIX Swiss Exchange, ni une feuille d'information de base (KID). Ces documents, qui sont seuls déterminants pour une décision d'investissement, peuvent être obtenus gratuitement auprès de Swiss Finance & Property Funds SA. Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations relatives au futur, par exemple des attentes, des plans, des intentions ou des stratégies concernant l'avenir. De telles déclarations sont soumises à des incertitudes et à des risques. Par conséquent, le lecteur doit être conscient que ces déclarations peuvent différer des événements futurs réels. Toutes les déclarations de ce communiqué de presse orientées vers le futur reposent sur des données à la disposition de Swiss Finance & Property Funds SA au moment de sa publication. La société décline toute obligation de mettre à jour les déclarations prospectives du présent communiqué de presse à une date ultérieure en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres. Les investissements dans des produits financiers comportent différents risques, la perte potentielle du capital investi en faisant partie. Le prix, la valeur et la rentabilité de placements collectifs de capitaux sont soumis à des variations. Les performances du passé ne constituent pas des indicateurs de l'évolution future et n'offrent aucune garantie quant aux performances à venir. Swiss Finance & Property Funds SA ne se porte pas garante de la réalisation effective des augmentations de valeur attendues. Des informations détaillées sur le négoce de valeurs mobilières et les investissements dans des placements collectifs de capitaux peuvent être consultées dans la brochure « Risques particuliers dans le commerce de titres » de l'Association suisse des banquiers. Les informations données dans cette publication proviennent de sources considérées comme fiables par Swiss Finance & Property Funds SA. Swiss Finance & Property Funds SA n'assume toutefois aucune garantie explicite ou implicite quant au fait que les informations et les données publiées sont correctes, complètes, précises et actuelles. Swiss Finance & Property Funds SA ne se porte pas garante d'éventuelles pertes ou d'éventuels dommages (dommages directs, indirects ou consécutifs) provenant de la distribution de ce document ou de son contenu ou en lien avec la distribution de ce document. Les informations données dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans annonce préalable. Le présent communiqué de presse, copies incluses, ne doit pas être envoyé ou emporté ou distribué aux Etats-Unis ou remis à des « US-Person » (au sens de la Régulation S de l'US Securities Act de 1933 dans sa version respectivement en vigueur). Des parts de placement collectifs de capitaux ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées aux Etats-Unis et sur leurs territoires. Des parts du fonds ne doivent être ni proposées, ni vendues, ni livrées à des citoyens des Etats-Unis ou à des personnes ayant leur domicile ou leur siège aux Etats-Unis et/ou à des personnes physiques ou juridiques dont les revenus et/ou recettes, indépendamment de leur origine, sont assujetties à l'impôt sur le revenu étasunien, ainsi qu'à des personnes considérées comme ayant qualité de « US-Person » conformément à la Régulation S de l'US Security Act de 1933 et/ou à l'US Commodity Exchange Act dans la version respectivement applicable. Il en est de même concernant les Etats et pays dans lesquels une telle distribution est interdite.